

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura
Band: 30 (1959)
Heft: 9

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

P34

LES INTÉRÊTS DU JURA

Bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XXXe ANNÉE

Paraît une fois par mois

N° 9. Septembre 1959

SOMMAIRE

Un jeune constituant : Xavier Stockmar
Un ancien conseiller d'Etat bernois au Brésil à l'époque de l'esclavage
Technicum cantonal de Saint-Imier
Chronique économique — Communications officielles

Un jeune constituant : Xavier Stockmar

Par sa proclamation du 13 janvier 1831, farcie d'adieux touchants et annonçant l'abandon stoïque du pouvoir, le Grand Conseil, présidé par l'avoyer de Watteville, avait solennellement déclaré qu'une assemblée nommée par le peuple serait chargée d'élaborer une nouvelle constitution cantonale.

A cette fin, cent onze membres sont choisis, d'après le chiffre de la population, par les collèges électoraux des vingt-sept bailliages.

La première séance est ouverte le lundi, 28 février, par le doyen d'âge, l'appel nominatif ayant fait constater l'absence d'un seul député, M. Kohler, de Porrentruy. Quatre-vingt-neuf suffrages portent le conseiller Tschärner au fauteuil présidentiel. Puis on désigne deux secrétaires allemands et deux secrétaires français (Jean-Amédée Watt et Charles Neuhaus), qui feront provisoirement fonction d'interprètes.

Par assis et levé sont nommés six scrutateurs, dont deux Juras-siens, Belrichard, à une grande majorité, et Stockmar, à une majorité de justesse, cinquante-cinq voix (il y avait à peine six semaines, ne l'oublions pas, que la tête du jeune Bruntrutain avait été mise à prix par le Petit Conseil !)

Quel rôle jouera notre concitoyen au sein de la constituante ? C'est, à grands traits, ce que nous nous proposons de rappeler ici.

Pour faciliter le travail de l'assemblée, on confiera à une commission de dix-neuf membres la rédaction des nouveaux textes constitutionnels. L'élection a lieu au scrutin secret. Quatre Jurassiens sur dix candidats atteignent d'emblée la majorité absolue : Joseph Vautrey, avocat, 69 voix ; J.-A. Watt, 69 voix ; Stockmar, 57 voix et le doyen Morel, 53 voix. Charles Neuhaus, de Bienne, ne sera élu qu'au deuxième tour avec 53 suffrages.

La Commission constituante tient sa première séance le lundi, 7 mars. Présidée par le colonel Koch, elle désigne un secrétaire allemand, le chancelier Schnell, et un secrétaire français, Charles Neuhaus. On procède ensuite à la désignation d'un comité de rédaction de cinq membres, dont feront partie deux Jurassiens : J.-A. Watt et Vautrey.